

Place Paul Langevin
93200 – SAINT DENIS

Monsieur Mathieu Hanotin,
Maire de Saint-Denis
Hôtel de Ville
2, place du Caquet
93200 Saint-Denis

Saint Denis, le 15 juin 2021

Objet : Police municipale

Monsieur le Maire,

Nous, membres de collectifs liés à l'Amap de Saint-Denis sise au 4 place Langevin, tenons à porter à votre connaissance des faits survenus en mai 2021 et qui impliquent la Police municipale (PM).

Notre démarche vise à vous alerter sur des pratiques de police qui sont à l'opposé de nos vœux communs pour des relations de confiance apaisées et équilibrées entre les citoyens et vos agents chargés d'assurer leurs missions auprès du public.

À deux reprises, les 9 et 27 mai en soirée, des patrouilles de la PM (agents en tenue et véhicule sérigraphié) sont intervenues de façon inappropriée lors de leur passage devant notre local place Langevin où se terminaient des activités associatives qui s'étaient prolongées au-delà des horaires décrétés pour le couvre-feu dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à la crise du Covid.

Le 9 mai, les policiers municipaux ont procédé à des relevés d'identité. Certaines personnes se trouvaient devant le local, pour faire une pause, d'autres parce qu'elles s'apprêtaient à quitter les lieux. Pour d'autres encore, c'est à la sortie du local que leurs identités ont été relevées. Il a fallu signifier aux agents qu'ils ne pouvaient en aucune façon entrer dans ce local, comme ils prétendaient le faire.

Les personnes présentes se sont pliées de bonne grâce à un relevé d'identité. Aucun de leurs arguments et explications n'ont semblé retenir l'attention des agents. Même la présentation de justificatifs de déplacements a été refusée.

A aucun moment les agents n'ont notifié de manière précise, explicite, qu'ils étaient en train d'établir des contraventions. Or dans les jours qui suivent, plus d'une dizaine de personnes ont reçu des avis de contravention, pour les motifs suivants :

- « déplacement hors du lieu de résidence sans document justificatif conforme dans une circonscription territoriale en état d'urgence sanitaire et devant faire face à l'épidémie de covid-19 ».
- « violation d'une mesure locale imposant le port d'un masque de protection dans une circonscription territoriale en état d'urgence sanitaire et devant faire face à l'épidémie de covid-19 »
- « bruit ou tapage injurieux troublant la tranquillité d'autrui »,
- « rassemblement interdit sur la voie publique dans une circonscription territoriale en état d'urgence sanitaire et devant faire face à l'épidémie de covid-19 ».

Ces motifs, de toute évidence, sont sans fondement.

Sur un autre plan, les moyens de constater les supposées infractions sont également contestables. La verbalisation a été faite a posteriori sur la base de photos de pièces d'identités prises avec un téléphone (professionnel ?).

Par ailleurs, il y a incohérence entre les infractions supposément constatées d'un dossier à l'autre. Certaines personnes n'ont reçu qu'un seul PV, d'autres sont verbalisées deux fois sous le même motif à quelques minutes d'intervalle... et jusqu'à 4 PV sont adressés d'un coup, ce qui représente alors une somme de 473 euros, à payer sous 45

jours. Vous savez ce que représente cette somme pour des personnes dont les revenus avoisinent le SMIC (intermittent-e-s, précaires, salarié-e-s d'association, enseignant-e-s etc...).

Cette accumulation de contraventions semble être le signe d'un acharnement sur les personnes.

Un agent, particulièrement véhément, s'est conduit d'une façon inacceptable, multipliant les provocations. Il a refusé d'examiner les justificatifs de déplacement qui lui étaient spontanément présentés. Il s'est permis des commentaires indignes : à un père de famille accompagné de son fils de dix ans, il a fait la leçon en évoquant des devoirs parentaux, exigeant une pièce d'identité de l'enfant pourtant placé sous l'autorité de son père, comme en attestaient les autres personnes présentes. A d'autres personnes présentant un permis de conduire en règle, il a prétendu que cela n'avait aucune valeur, que ce n'était pas une pièce d'identité. Il a menacé les personnes présentes d'appeler la Police nationale pour « embarquer tout le monde ». Son attitude semblait dénoter le souhait que la situation dégénère.

Le jeudi 27 mai, deux personnes sont restées au local après la distribution hebdomadaire des légumes etc de l'Amap afin de procéder au rangement. Comme vous le savez, Monsieur le Maire, une tolérance est accordée par le ministre de l'Agriculture pour les bénévoles des Amap, notamment à la demande de M. Stéphane Peu, député de Saint-Denis (Question N° 37591, 15ème législature).

Une patrouille de la PM attendait dehors, menée par l'agent qui s'était montré très agressif le soir du 9 mai. Ce dernier a immobilisé contre le véhicule municipal un camarade qui venait de sortir son vélo. L'agent a tenté de saisir et de fouiller son sac à dos dans le but de trouver ses papiers d'identité. Il n'y avait aucune menace ni rébellion de la part de notre camarade.

Il a été alors proféré par l'agent des commentaires inacceptables à connotation raciste : « ici, c'est la France... » et « Ça ne se passerait pas comme ça à Pondichéry ». (Notre camarade est né à Pondichéry, comme en atteste sa carte nationale d'identité). Pendant ce temps, d'autres agents ont pénétré dans le local de l'Amap sans y avoir été ni invités ni a fortiori autorisés par l'autre personne présente, une sexagénaire paisible dont l'identité a été relevée à l'instant où elle est sortie du local.

À plusieurs reprises, les policiers ont fait allusion à la soirée du 9 mai, nous laissant penser qu'ils étaient venus pour régler des comptes.

Monsieur le Maire, si la situation n'a pas dérapé, c'est uniquement grâce au calme et à la pondération des personnes agressées par ce policier qui se comporte de façon troublante, sinon anormale. Nous rappelons ici que les policiers municipaux sont placés sous votre autorité et votre responsabilité.

En attendant, et afin que ces regrettables événements ne se reproduisent pas, nous avons tenu, par ce courrier recommandé, à vous informer de faits que vous devez connaître afin que des relations apaisées et équilibrées entre la PM et la population soient conformes à nos attentes, nos droits et devoirs respectifs et les intentions sur lesquelles vous communiquez.

Nous vous informons également que les personnes abusivement verbalisées envisagent d'engager une démarche de contestation, individuelle et collective, par les moyens administratifs et juridiques permis dans notre État de droit, conformément aux valeurs démocratiques que nous partageons avec vous.

Souhaitant, pour notre part, que ce premier courrier que nous vous adressons en recommandé soit aussi le dernier, nous vous prions, Monsieur le Maire, de recevoir l'expression de nos respectueuses salutations.

*Le Président de La Dionyversité,
Philippe RAULIN*

Et 56 autres signataires.